

Compte rendu du Comité de Pilotage (COPIL) du 20/11/2017

Étaient notamment présents lors du comité de Pilotage M. le MAIRE, M. CASAURANCQ, Mme RONTEIX, Mme DUCHER-MORCILLO, Mme CASALES, M. GEORGET, les représentants de l'APE.

Ouverture de la séance 18h00 : M. GEORGET demande à M. Le MAIRE de commencer la séance par le point « Perspectives et réflexions pour l'avenir ». M. Le MAIRE ne le souhaite pas. La séance débute comme il était prévu à l'ordre du jour par le point « Fonctionnement des TAP de la période écoulée ».

1) Fonctionnement des TAP de la période écoulée :

Mme RONTEIX a fait un exposé sur le fonctionnement des TAP pour la période écoulée.

a) La fréquentation :

• Pour les maternelles :

Mme RONTEIX rappelle que le taux d'encadrement est de 1 animateur pour 14 enfants. De manière générale la fréquentation est en baisse depuis 2016. Le taux de fréquentation est plus important les mardis et vendredis (jours pendant lesquels la vie associative n'est pas ouverte au public maternel).

• Pour les élémentaires :

Le taux d'encadrement est d'un animateur pour 18 enfants. Le taux de fréquentation est également en baisse par rapport à septembre 2016, toutefois, depuis la rentrée de novembre 2017 des inscriptions supplémentaires ont été enregistrées (enfants du voyages et enfants n'ayant pas fréquentés les TAP à la 1ere période). La vie associative a diminuée son offre (suppression de l'atelier danse). La municipalité a reconduit le transport gratuit pour les enfants fréquentant la vie associative. Le bus de 54 places est utilisé à pleine capacité le lundi et mardi et à moitié le vendredi (27 places restant libres).

b) Les ateliers :

• Pour les maternelles :

Des ateliers TAP découverte sont proposées (jeux musicaux, de construction, de société, d'expression, récréatifs et sportifs).

• Pour les élémentaires :

Il existe 3 types de TAP :

- Associatif : Judo, Tennis
- Découverte : Petit bricolage, vive la récré, bienvenue au jardin, sans ta vue, jeux de société, activités sportives...

- Initiation : ateliers sportifs, art plastique (mosaïque)

2) Résultats de l'enquête de satisfaction des TAP-2016 :

- **Pour les maternelles :**

37 réponses (1/3 des familles).

Il semblerait que les familles étaient plutôt satisfaites pour semble. Toutefois, elles ont estimé qu'il manquait de communication sur les TAP maternels qui souvent confondus par les parents avec le temps d'école. La durée effective de l'atelier découverte est de 20 minutes (car il faut un temps pour la passation de relais entre l'équipe enseignante et l'équipe du périscolaire). Il ressort de ce questionnaire les parents inscrivent leurs enfants aux TAP car ils doivent travailler.

- **Pour les élémentaires :**

83 réponses

La majorité des personnes ayant répondu sont satisfaites par les activités proposées lors des TAP. Toutefois, il manque de communication. La confusion entre l'école et les TAP se fait moins ressentir, les parents demandant directement les informations auprès du service jeunesse. Les parents inscrivent également leurs enfants par obligation car ils travaillent.

3) Fonctionnement de la prochaine période et de la dernière période :

Pas de changements.

4) Perspectives et réflexions pour l'avenir :

L'équipe enseignante puis l'APE ont pris la parole afin d'exposer aux représentants de la Mairie leurs constatations concernant le rythme scolaire actuel de 4,5 jours:

Mme DUCHER-MORCILLO, directrice de l'école maternelle, a constaté pour les enfants de maternelle un rythme inadapté. Les enfants étant fatigués et énervés à partir du jeudi après-midi. Par ailleurs, elle a souligné un absentéisme de l'ordre de 4 à 5 élèves par classe le mercredi matin.

Mme CASALES, directrice de l'école élémentaire, a constaté également qu'avec ce rythme de 4,5 jours les enfants étaient plus fatigués. Elle a souligné que ce rythme entraînait des difficultés organisationnelles en terme de journée de travail (temps trop court l'après midi) mais aussi en terme de sorties scolaires impossibles à réaliser l'après midi. Enfin, elle a fait remarquer que certaines familles avaient préféré quitter le secteur public et mettre leurs enfants en école privée afin de ne pas subir ce rythme.

Mme JOSSE, parlant au nom de l'APE, a présenté une enquête effectuée au mois de novembre au près des parents des écoles de Chancelade. Il est ressorti de cette enquête que la majorité des parents ayant répondu trouve leurs enfants plus fatigués depuis le passage aux 4,5 jours par semaines. De plus, 72% des parents souhaitent revenir au rythme des 4 jours par semaines (dont 25% avec des TAP le mercredi matin). Une enquête papier sera à nouveau réalisée par l'APE.

Il est ressorti des constatations des enseignants et de l'APE que les enfants étaient fatigués avec le rythme des 4,5 jours et que ce dernier n'était donc pas en adéquation avec l'intérêt de l'enfant.

Il s'en est suivi un vif débat entre M. Le Maire, l'équipe enseignante et les membres de l'APE.

M. Le MAIRE, malgré les arguments des enseignants et des représentants des parents d'élèves pour un retour à la semaine des 4 jours, souhaite conserver le rythme des 4,5 jours. Il a proposé l'intervention d'un chrono biologiste M. François TESTU (sous réserve qu'il puisse le faire venir).

M. GEORGET a demandé que la date du prochain COPIL soit fixée avant le 28/02/2017 date butoir pour prendre une décision sur le futur rythme scolaire pour la rentrée 2018. M. Le MAIRE s'y est engagé.